



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**SEANCE DU 25 AVRIL 2018**

Présents :

PAMPOULIE Jean Marie – suppléant de Sylvie ALABERT Jean Paul AMOUROUX Gilbert TARRAUBE - suppléant de Michel BALLONGUE Paul Marie BLANC Gérard CAPBLANQUET Daniel CORREGE Michel FAGUET Alain LECUSSAN	Cathy HOAREAU Dominique BLANCHOT – suppléant de Serge BAURENS Pascal BAYONI Thierry BONCOURRE Nadia ESTANG, Régis GRANGE, Serge DEJEAN, Pascal TATIBOUET - suppléant de René MARCHAND Joël CAZAJUS - suppléant de Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean Louis REMY, Bernard TISSEIRE, Michel ZDAN, Sébastien VINCINI	Denis TURREL - suppléant de Michel AUDOUBERT LORMIERES René – suppléant de Ghislaine BIBES PORCHER Bernard BROS Françoise DEDIEU CASTIES Max CAZARRE Patrick LEFEBVRE Gérard ROUJAS Éric SALAT
---	---	--

Excusés :

Jennifer COURTOIS PERISSE Catherine HERNANDEZ Pierre LAGARRIGUE Emmanuel GUETIN MALEPRADE Henri ROUAIX, Christian SANS		Karine BRUN Pascale MESBAH Pierre VIEL
--	--	--

Absents :

Philippe DUPRAT Henri ROUAIX		Jean Louis GAY Pierre FERRAGE
---------------------------------	--	----------------------------------

Techniciens présents : Benoit Marty, Brigitte Giacomini, Fanny FAUCON

### Désignation du ou de la secrétaire de séance

Monsieur Bernard TISSEIRE est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance : 26 Février 2018

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du 26 Février 2018.

### FINANCES ET MARCHES PUBLICS :

#### 1. Demande de subvention pour l'ingénierie LEADER 2018

La demande de subvention concerne le financement des dépenses liées au poste du chargé de mission LEADER.

Cette demande de financement concerne les frais salariaux et de fonctionnement liés à la mise en œuvre du programme LEADER (dont le poste d'animateur LEADER) pour l'année 2018.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RESSOURCES		
salaires	43 953,82 €	FEADER	31 023,68 €	60%
frais missions	559,25 €			
adhésion LEADER France	600,00 €	autofinancement	20 682,45 €	40%
coûts indirects	6 593,07 €			
TOTAL	51 706,14 €	TOTAL	51 706,14 €	

**Le conseil syndical vote à l'unanimité.**

#### 2. DECISION MODIFICATIVE 1

Lors de la prise en charge du budget par la trésorerie, il a été fait deux remarques nécessitant une décision modificative :

Une erreur sur la reprise du résultat de la section de fonctionnement :

002 Excédent de fonctionnement	+ 60.00
22 Dépenses imprévues	60.00

Les dépenses imprévues de la section d'investissement sont supérieures au pourcentage réglementaire :

Au Budget primitif voté : 14 237.55 €

Montant maximum : 13 557.82 €

20 Dépenses imprévues	679.73
202 Etudes	679.73

**Le conseil syndical vote à l'unanimité.**

## ELECTIONS:

### **4. Election d'une ou d'un nouveau Vice-Président(e) au PETR**

La Préfecture a informé le PETR que suite à la délibération N° 40/2018 de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, (CCBA), Mme BARRE, anciennement déléguée titulaire au PETR est dorénavant déléguée suppléante.

Suite à ce changement, Mme BARRE ne peut plus occuper le poste de Vice-Présidente au Pays. Il convient par conséquent de procéder à l'élection d'une ou d'un nouveau Vice-Président(e).

Avant le vote, il est exposé que la règle est la suivante :

Le nouveau Vice-Président occupera le dernier rang dans l'ordre des Vice-Présidents. Chaque vice-président de rang inférieur à celui qu'occupait Mme Barre montant d'un rang.

Toutefois, si l'assemblée délibère pour que le nouveau Vice-Président occupe le 5<sup>o</sup> rang, alors le remplacement se fait rang pour rang.

Le Président propose de procéder au remplacement au 5<sup>ème</sup> rang.

**Le conseil syndical après en avoir voté et délibéré à l'unanimité décide que le nouveau vice-président élu occupera le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit 5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Le président sollicite les candidatures au poste de 5<sup>ème</sup> vice-président.

Madame Cathy HOAREAU est candidate.

Le Président sollicite le vote à bulletin secret des délégués présents.

Après dépouillement, le président informe que Madame Cathy HOAREAU est élue 5<sup>ème</sup> vice-présidente du Pays Sud Toulousain par 30 voix.

### **5. Assemblée des territoires : désignation d'un suppléant.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le PETR a désigné des représentants au nombre de 4 titulaires et 4 suppléants auprès de l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie.

Voici pour rappel, la liste des membres en préalable à la désignation d'un nouveau représentant :

Titulaires	
Nom	Prénom
DEDIEU CASTIES	Françoise
REMY	Jean-Louis
CORREGE	Daniel

DUPRAT	Philippe
--------	----------

Suppléants	
Nom	Prénom
BROS	Bernard
ESTANG	Nadia
AMIEL	France
HERNANDEZ	Catherine

Il est rappelé le respect de la parité entre hommes et femmes à l'assemblée des territoires, ainsi que la désignation de représentants par bassins de vie vécus. Bassins de vie différents des bassins de vie du SCoT.

Une place de représentant suppléant du PETR à l'assemblée des territoires organisée par la Région Occitanie est vacante. Mme AMIEL étant démissionnaire, il est dès lors proposé de désigner un nouveau représentant suppléant.

**Le conseil syndical après en avoir voté et délibéré à l'unanimité décide de nommer Madame Nicole DUTREICH, au titre de représentante suppléante du PETR du Pays Sud Toulousain à l'assemblée des territoires.**

#### **6. Atmo Occitanie : désignation d'un représentant pour le PETR du Pays Sud Toulousain**

ATMO Occitanie est une association loi 1901, d'intérêt général agréée par l'Etat, issue de la fusion d'Air Languedoc Roussillon et de ORAMIP - ATMO Midi Pyrénées.

Ses missions sont :

- la surveillance de la qualité de l'air et l'information en cas de pics de pollution,
- la tenue d'un observatoire et son adaptation aux enjeux Air, Climat, Energie, Santé,
- la sensibilisation aux enjeux de pollution de l'air.

Elle peut nouer des partenariats par le biais de conventions.

Les membres se répartissent en 4 collèges : Etat, collectivités, acteurs économiques, associations agréées.

Le Pays Sud Toulousain est membre d'ATMO Occitanie depuis octobre 2017. Cette adhésion permet de bénéficier des données des émissions de pollution de l'air dans le cadre du Plan Climat Air Energie territorial d'une part et de siéger à l'assemblée générale annuelle.

Le représentant du Pays Sud Toulousain doit être désigné par délibération.

**Le conseil syndical après en avoir voté et délibéré à l'unanimité décide de nommer Madame Nadia ESTANG, Vice-Présidente en charge du Plan Climat Air Energie Territorial au titre de représentante du PETR du Pays Sud Toulousain à ATMO Occitanie.**

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **7. Augmentation du temps de travail hebdomadaire d'un agent du PETR**

La mise en place d'un appel à projet Leader Culture en 2017 dans le cadre d'un programme pluriannuel a généré une importante augmentation de la charge de travail de la chargée de mission du Pays.

Conformément à l'article 39-1 du décret N°88-145, portant disposition statutaire relatives à la FPT et relatif aux agents contractuels de la FPT, et dans le cas de la transformation du besoin ou de l'emploi qui a justifié le recrutement de l'agent contractuel sur un emploi permanent conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, l'autorité peut proposer la modification d'un élément substantiel du contrat de travail tel que notamment la quotité de temps de travail de l'agent, ou un changement de son lieu de travail.

Afin de répondre à cette évolution, il est proposé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'agent de 20h50 à 24h25 à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2018. Temps de travail par ailleurs valorisé et subventionné sur le programme LEADER.

**Le conseil syndical vote à l'unanimité.**

### **8. Evolution des contrats des agents contractuels de droit privé**

Le Pays Sud Toulousain emploi actuellement deux agents contractuels de droit privé. Les contrats de 3 ans prendront fin, l'un le 21 juillet 2018 et pour le second le 06 mars 2019.

Ces agents ont depuis plus de deux années d'ancienneté, ont acquis des compétences et des savoirs faire que le PETR souhaite valoriser en matière de rémunération.

Monsieur le Président propose de modifier les contrats emploi d'avenir dans les conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

- Augmentation correspond à 50€ net par mois.

**Le conseil syndical vote à l'unanimité.**

## POINTS D'INFORMATION :

### PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) :

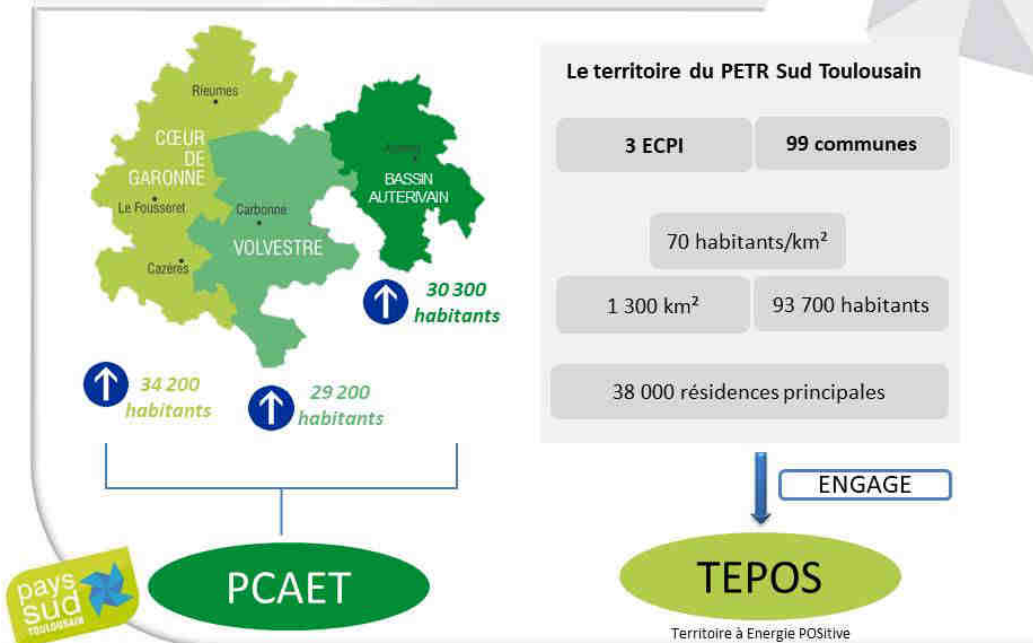
Présentation du diagnostic du PCAET validé en comité de pilotage du 9 avril.

#### SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

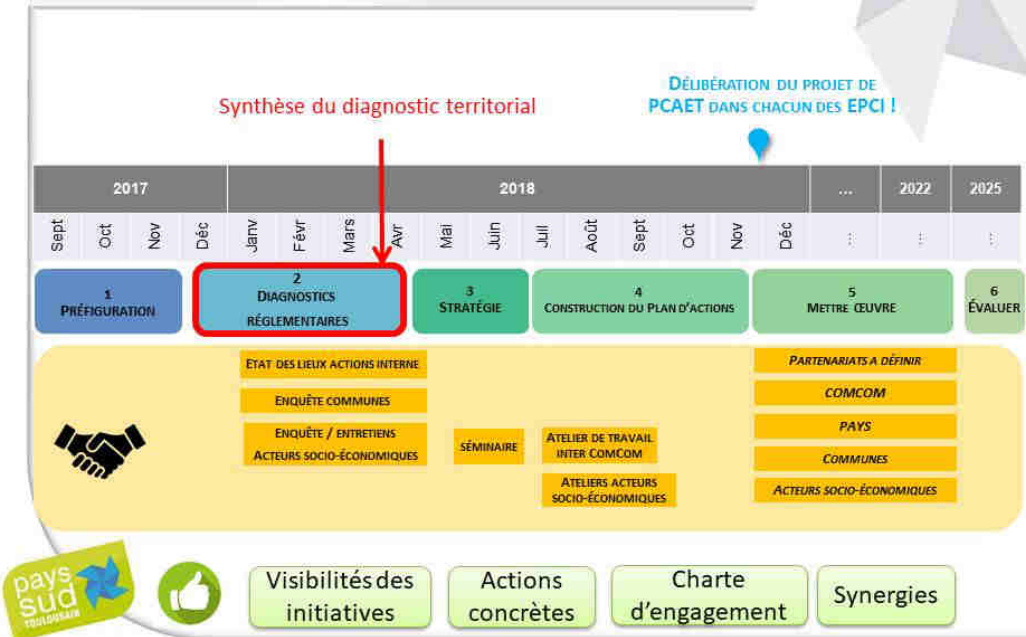
- 1) Le territoire
- 2) La mobilisation des acteurs
- 3) Chiffres clés de l'énergie et du climat
- 4) Les principaux enjeux:
  - Consommations énergétiques et émissions de GES
  - Production d'énergies renouvelables et potentiel de développement
  - Emissions de polluants atmosphériques
  - Séquestration carbone
  - Adaptation au changement climatique



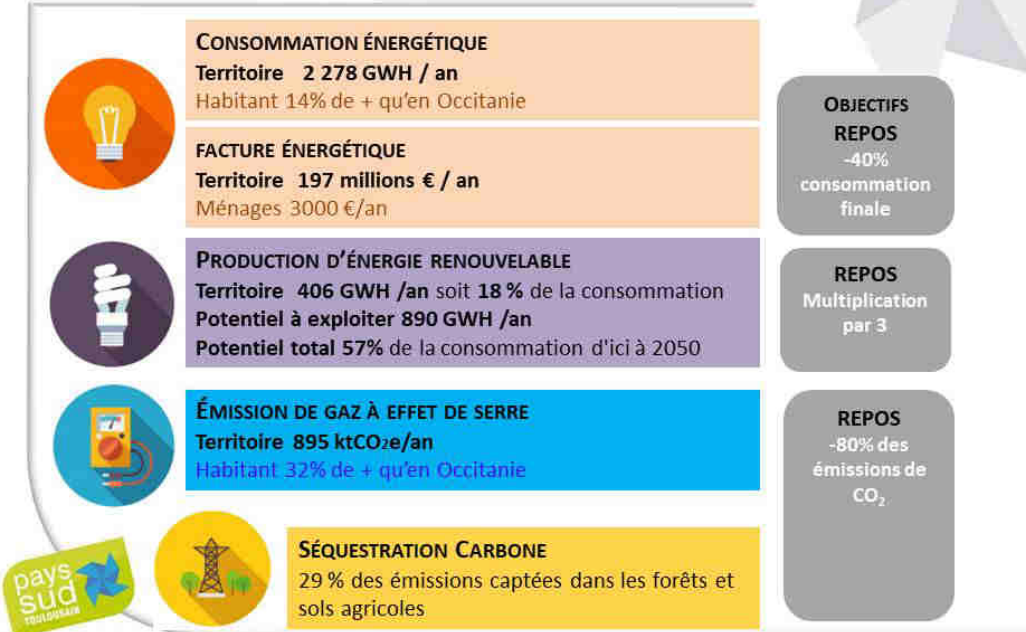
#### 1/ LE TERRITOIRE



## 2/ LA MOBILISATION DES ACTEURS

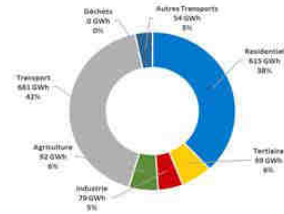
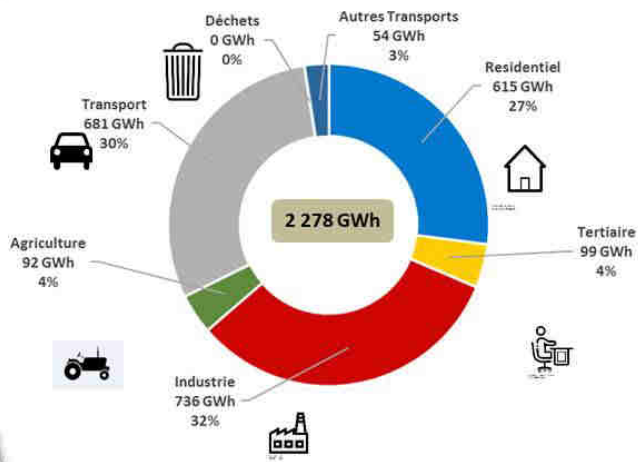


## 3/ CHIFFRES CLÉS DU CLIMAT ET DE L'ÉNERGIE



#### 4/ PRINCIPAUX ENJEUX

### BILAN DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DIRECTES EN 2014

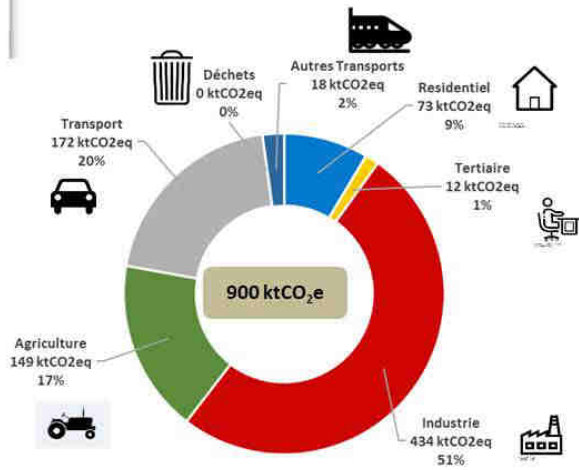


RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES FINALES PAR SECTEUR SUR LE PAYS SUD TOULOUSAIN, EN L'ABSENCE DE DEUX INDUSTRIES



#### 4/ PRINCIPAUX ENJEUX

### BILAN DES ÉMISSIONS DE GES ANNUELLES DIRECTES EN 2014



Les émissions de chaque secteur dépendent :

- Des consommations
- Du mix énergétique de chaque secteur
- Des émissions non-énergétiques en agriculture et en industrie





#### 4/ PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE



###### Un secteur INDUSTRIEL surreprésenté en matière d'énergie et de GES

- Inciter à maîtriser les consommations énergétiques
- Développer l'utilisation des énergies de récupération
- Identifier des opportunités en matière d'économie circulaire
- Encourager l'efficacité et l'amélioration des procédés



###### Un secteur TRANSPORT avec une forte dépendance aux énergies fossiles et une forte vulnérabilité à la hausse des prix des énergies

- Mettre en œuvre le plan de mobilité rurale
- Favoriser les modes de transports doux
- Encourager le covoiturage et la mobilité partagée
- Limiter l'étalement de l'urbanisation (PLU)
- Augmenter la fréquence des trains



###### Un secteur RESIDENTIEL aux logements individuels très énergivores

- Rénover les logements et les équipements
- Agir sur les comportements du quotidien



#### 4/ PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### ÉNERGIE ET ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE



###### Un secteur AGRICOLE utilisateur de produits phytosanitaires

- Développer l'agro-écologie et l'agriculture biologique
- Valoriser les résidus agricoles
- Développer les circuits courts
- Réduire l'usage de fertilisants artificiels
- Quid motorisation hydrogène?



###### Un secteur TERTIAIRE très dépendant de l'électricité

- Sensibiliser les entreprises du secteur et les acteurs économiques
- Aménager durablement les zones d'activité
- Soutenir les actions de rénovation thermique des entreprises



###### Un secteur DECHETS non émetteur sur le territoire

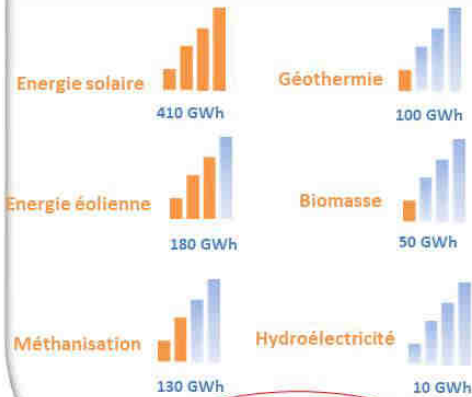
- Développer des structures de tri
- Promouvoir des projets de valorisation (méthanisation des déchets organiques, compostage, réemploi)



#### 4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

###### ETUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ENR SUR LE TERRITOIRE



Gisement potentiel total de **890 GWh/an**  
(40% des consommations actuelles)

###### ENJEUX / LEVIERS

**Pérenniser la production d'énergie renouvelable en développement sur le territoire**

- Planifier le développement dans les PLU et le SCOT
- Accompagner les porteurs de projets privés
- Optimiser le niveau productible des centrales hydroélectriques existantes et la production de micro-centrales

**Développer des projets collectifs pour en faciliter le développement et l'acceptation locale**

- Impulser
- Accompagner
- Investir



#### 4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

**Réduire les émissions de polluants ponctuels et diffus et générés par l'agriculture**

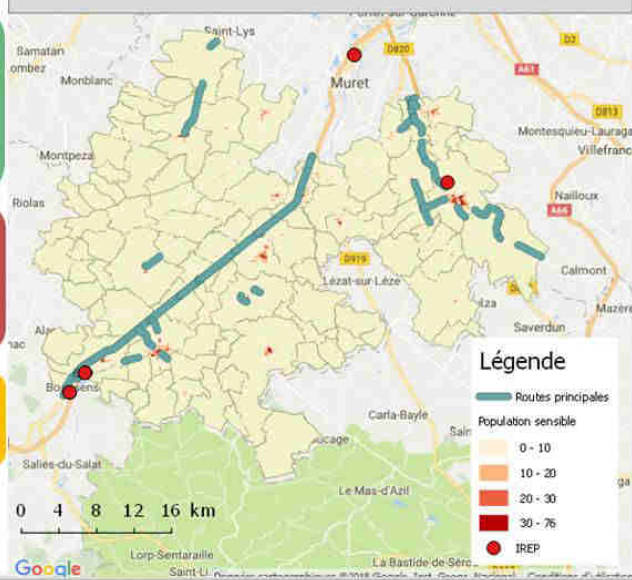
- Mettre en place des stations de surveillance mobiles près des populations sensibles

**Limiter les émissions des polluants des industries**

- Mettre en place des stations de surveillance mobiles près des populations sensibles

**Limiter l'exposition des populations sensibles**

###### Principales sources d'émissions de polluants et population fragile



\* IREP : Registre français des Emissions Polluantes

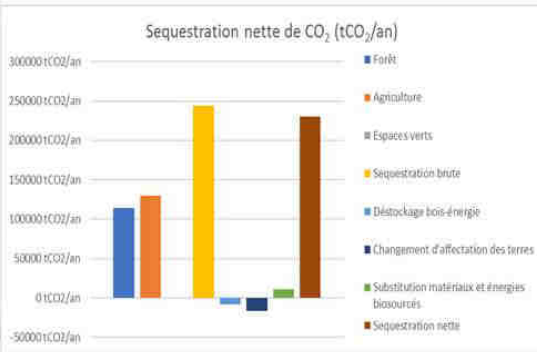


#### 4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### SÉQUESTRATION CARBONE

##### SÉQUESTRATION DES SOLS AGRICOLES ET FORÊTS

Processus correspondant à un **stockage de carbone** dans le **système sol-plante**



La **séquestration nette de carbone du territoire est évaluée à 207 000 tCO<sub>2</sub>/an**



##### ENJEUX / LEVIERS

**Maintenir et développer les zones agricoles et forestières**

- zonages PLU et SCOT
- Limiter l'artificialisation des sols dans les PLU et SCOT
- Trame verte et bleue PLU et SCOT

**Végétaliser**

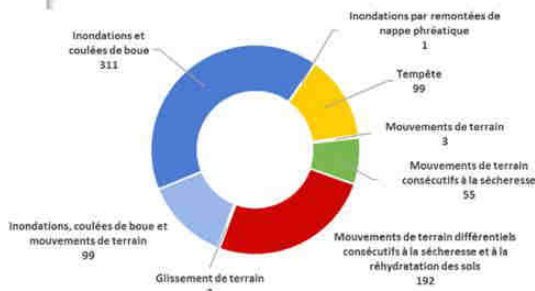
- espaces verts, nature en ville, bâti
- développer les haies

#### 4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

##### HISTORIQUE DU TERRITOIRE

- ✓ Des périls de nature différente subis dans le passé
- ✓ Un nombre important d'inondations dans le passé
- ✓ De plus en plus de phénomènes de mouvements de terrain différentiels

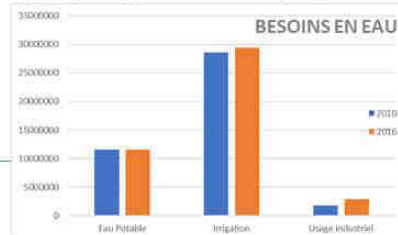


##### CAUSES DE VULNERABILITE

Augmentation de la sécheresse  
+  
Épisodes de pluie intense (inondations)  
↓

Des effets sur :

- La ressource en eau
- L'industrie
- L'énergie (hydroélectricité)
- Les infrastructures et plus particulièrement les bâtiments (retrait gonflement des argiles)

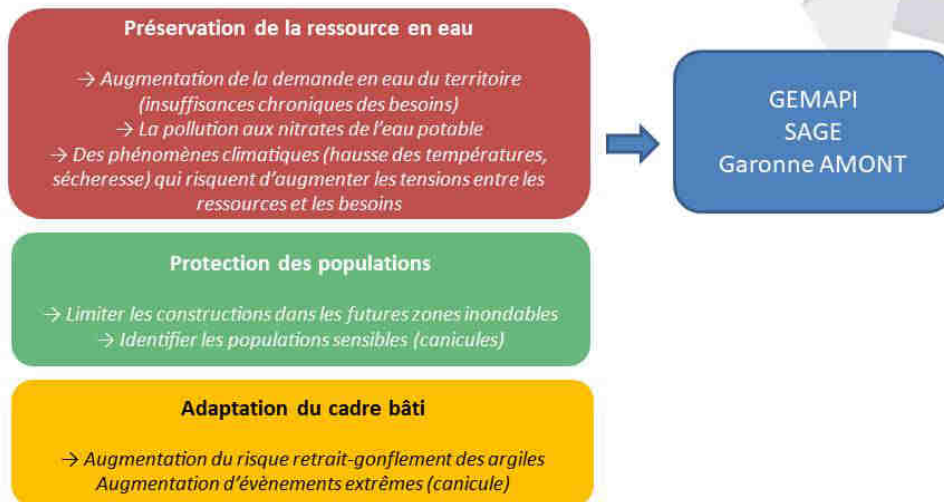


##### CONCLUSIONS

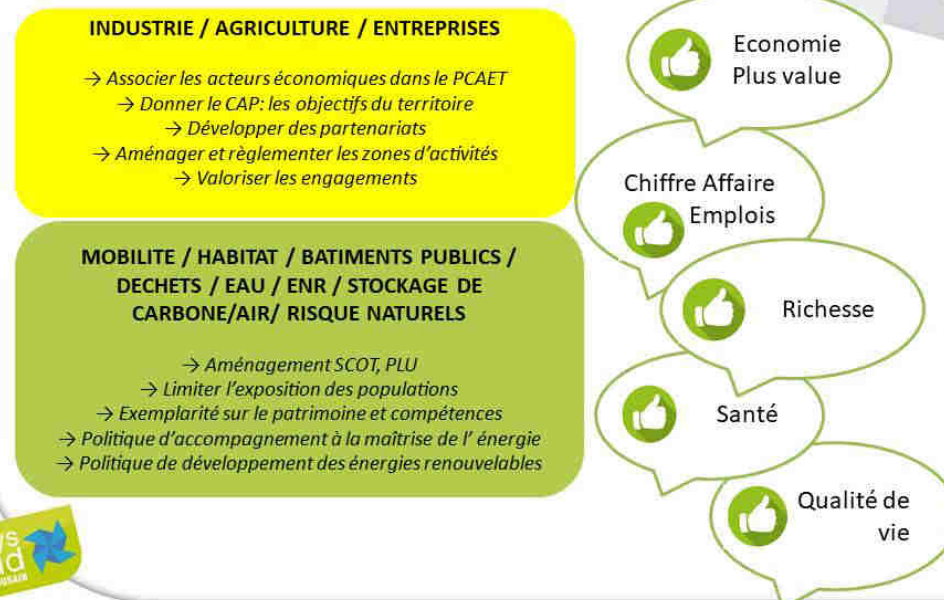
- Légère **augmentation de la demande en eau** du territoire
- Des besoins élevés en **eau d'irrigation**
- Problématiques de **qualité** (pollution aux nitrates sur une grande partie du territoire) et **quantité** (insuffisance chronique des ressources)
- Des **phénomènes climatiques** (hausse des températures, sécheresse) qui risquent d'augmenter les tensions entre les ressources et les besoins

#### 4/ LES PRINCIPAUX ENJEUX ET LEVIERS

##### VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



#### 4/ RÔLE DES COLLECTIVITÉS PAR RAPPORT AUX ENJEUX



Le Président rappelle que le Pays est un territoire à énergie positive pour la croissance verte. Les communautés de communes ont confié l'élaboration et le suivi du PCAET, comme le permet la loi.

La Région Occitanie affiche une ambition de leader en transition énergétique.

Le Président souhaite que le Pays Sud Toulousain conserve sa position de précurseur et d'avant-

garde sur les projets avec pour moteur, faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.  
Le Président souhaite une accélération de la dynamique locale en matière d'énergie, par la création d'un pôle de compétence générateur d'emplois.

M. le Président propose de solliciter la Présidente de Région afin de lui présenter ce projet de pôle de compétence « énergies ».

Monsieur BLANC précise que le diagnostic met en évidence le pôle industriel de Martres Tolosane. Il est un atout majeur en matière économique mais de par ces activités, impacte fortement les données environnementales et énergétiques. Il est important d'associer les acteurs économiques à la démarche du PCAET.

M. TARRAUBE précise que la société LAFARGE va par exemple réaliser des travaux de modernisation de son outil de production qui vont générer plus de 20% d'économie d'énergie, ainsi que des gains tout aussi importants en matière d'émission de gaz à effet de serre.

Monsieur VINCINI souhaite revenir à une approche plus globale des problématiques du territoire. Il précise que les enjeux d'accueil de population et l'absence de création d'emploi significative sur le territoire amène la population sur les axes routiers menant à la métropole. Parallèlement à cela, les bouchons routiers s'étendent de plus en plus loin de l'agglomération de Toulouse.

Pour répondre aux changements climatiques, il est primordial de reprendre la réflexion sur le desserrement économique de l'agglomération.

Il rappelle que la fibre optique sur les zones d'activité et économiques sont des atouts majeurs pour les rendre attractives et dans ce domaine les EPCI ont un rôle majeur à tenir.  
En tant que conseiller départemental, il informe que le Conseil Départemental 31 réfléchit à la mise en place de tiers lieux pour les agents départementaux. Quelques grosses entreprises (EADS...) travaillent sur ces axes pour compenser les pertes de temps liées au transport. La construction d'un partenariat sur cette thématique pourrait aboutir à une efficacité immédiate en matière de transport.

D'autre part, il est important que l'agglomération accepte ce desserrement économique. Il rappelle qu'en matière économique c'est la Région Occitanie qui est autorité et il souhaite qu'à ce titre la Région pèse de tout son poids pour faire bouger les lignes.

Le Président partage la réflexion de Monsieur VINCINI et rappelle que le territoire au moment de l'élaboration du SCOT avait défendu cette position d'ouverture de développement économique au SCOT périphérique ; mais Toulouse reste sur des positions conservatrices.

Monsieur TURREL, au titre de la communauté de communes du Volvestre, partage la vision des enjeux économiques.

Les employeurs majeurs tels qu'AIRBUS, intègrent les éléments de cadre de vie, transport, habitat pour leur développement et scrutent avec intérêt les territoires périphériques à l'agglomération. Il précise que le territoire compte aussi des employeurs importants dans l'économie sociale et solidaire : EPAHD, foyer, atelier insertion.... Ceux-ci disposent d'un patrimoine important avec de

vrais enjeux en matière de réduction des consommations énergétiques, de maintenance, et de rénovation des bâtiments.

Mme ESTANG précise que concernant la dynamique locale en matière d'énergie, il n'y a pas de mono solution ou de solution unique. Celles-ci sont plurielles et nécessitent d'agir sur tous les axes et leviers.

Pour le Président, ces réflexions sont importantes pour l'avenir et doivent être traduites dans un projet concret qui positionne le territoire en précurseur. L'avenir du Département de la Haute Garonne est situé au Sud, en concertation avec notre voisin du Comminges. Ce qui permettra de peser dans le dialogue avec l'agglomération toulousaine.

#### **AGENDA :**

#### **4. Proposition d'un calendrier prévisionnel des comités syndicaux**

Comité syndical à 18h dans des lieux à déterminer
Lundi 14 mai
Lundi 11 juin
Lundi 9 juillet
Aout : Pas de comité syndical
Lundi 10 septembre
Lundi 8 octobre
Lundi 12 novembre
Lundi 10 décembre

Il est proposé dès à présent d'ajuster ce calendrier et d'organiser le prochain comité syndical le 11 juin.

Après échange avec l'assemblée, il est proposé d'organiser la prochaine réunion au Lherm et d'inviter les conseillers municipaux à assister au comité syndical.

#### **5. Compte Administratif 2017 : Rectification pour information de la section d'investissement.**

Le résultat de clôture 2017 présenté lors du vote du budget était erroné. Celui-ci ne comptabilisait pas le report de 2016.

Le résultat de clôture 2017 est par conséquent de 67 730,84 € et non 94 045,54€.

<b>Résultats 2017</b>	<b>Reports 2016</b>	<b>Résultat clôture</b>
94 045,54	-26 314,70	67 730,84

Le Président

Le secrétaire